

Réhabilitation du château d'eau réservoir du bourg de Ploeuc sur lié

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026018

Date limite de remise des plis

15/06/2026 à 12:00

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Saint-Brieuc Armor Agglomération
Service Commande Publique
Représentant : Saint-Brieuc Armor Agglomération
Adresse :
5 rue de 71ème Régiment d'Infanterie
22000 SAINT-BRIEUC
Courriel : marchespublics@sbaa.fr
Site internet : <https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh>











■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Réhabilitation du château d'eau réservoir du bourg de Ploeuc sur lié.**

Les travaux ont pour objet la reprise complète du complexe d'étanchéité du dôme, le renouvellement complet de l'étanchéité du lanterneau et le renouvellement des deux gargouilles d'évacuation des eaux pluviales.

Code CPV	Libellé CPV
45262330-3	Travaux de réparation d'ouvrages en béton

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Réhabilitation château d'eau réservoir du bourg de Ploeuc sur lié
 Acheteur	Saint-Brieuc Armor Agglomération
 Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Commune de PLOEUC L'HERMITAGE (22), en Zone Urbanisée, Rue de l'Eglise, sur la parcelle adjacente au N° 17.
 Délai	Période de préparation d'1 mois – Délai d'exécution des travaux fixé par le candidat dans son offre dans la limite de 5 mois.
 Développement durable	Clause environnementale
 Pénalités de retard	Se référer au CCAP
 Variation des prix	Révisables (formule)
 Nature des prix	Prix forfaitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :









La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'assurer l'organisation, le pilotage et la coordination du marché.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

Planning prévisionnel de la consultation* :

	Publication de la consultation	Avril 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Avril-Mai 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Mai 2026
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	Mai 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	Mai 2026
	Information des candidats non retenus	Mai-Juin 2026
	Signature et notification du contrat	Juin 2026
	Démarrage des prestations	Juillet 2026

**Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps. L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh.2026018>

■ Dossier de consultation :

- RC : règlement de la consultation ;
- AE : Acte d'engagement et Acte d'engagement variante;
- CCAP : Cahier des Clauses administratives Particulières ;
- CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières;
- DPGF : Décomposition du Prix Global et Forfaitaire base et variante;
- Attestation visite
- Annexes Amiante et Plomb.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>.

■ **Visite des lieux :**

La visite du site est vivement conseillée dans les conditions suivantes :

- **Personne à contacter** : Pascal GOUËDARD (Direction Eau et Assainissement):

Coordonnées :
Tél : 02 96 58 50 36

 pascal.gouedard@sbaa.fr

- **Date** : **Le 28 mai 2026 à 14h00.**

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur et sera jointe à l'offre du candidat.

Chaque entreprise, doit avoir une connaissance parfaite des lieux et avoir apprécié personnellement la nature et la difficulté des travaux à réaliser. Elle doit en tenir compte dans l'établissement de son offre de prix en y incorporant le prix des sujétions appréciées par elle.

Un candidat qui n'aurait pas effectué la visite devra prouver dans son offre qu'il a une connaissance des lieux et des matériels en place. Il ne pourra pas se prévaloir de sa méconnaissance des informations qui pourraient être données et des échanges qui pourraient avoir lieu lors de la visite.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Variantes :**

Une variante à l'initiative des candidats est autorisée dans les conditions suivantes :

Variante autorisée	Descriptif
VARIANTE 1	Type de solution : Alternative à la solution de base La variante ne pourra porter que sur la méthodologie propre à la démolition partielle du voile intermédiaire.

La réponse à la solution de base est obligatoire.

Le candidat doit remettre une proposition pour la solution de base même s'il propose une variante autorisée.

La variante doit faire l'objet d'une offre distincte. Les candidats doivent détailler la spécification et les répercussions financières de la variante présentée.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Économie)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Économie)</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Titres d'études et professionnels	<i>Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché</i>
Références Travaux	<i>Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement en format modifiable</i> (+ acte d'engagement propre à la variante le cas échéant)
DPGF	<i>Décomposition du prix global et forfaitaire</i> (+ DPGF propre à la variante le cas échéant)
Mémoire technique	<p>Mémoire technique contenant tous les éléments nécessaires à l'appréciation de l'offre du candidat au regard des critères de jugement des offres définis à l'article 4 ci-après.</p> <p>Ce mémoire est structuré selon un canevas prédéfini dont le formalisme applicable à la rédaction devra être strictement respecté. Les informations contenues dans le mémoire auront en effet pour objet de répondre aux critères de notation ci-dessous. Il est précisé que seules les informations présentes dans les parties et chapitres dédiés seront analysées et notées.</p> <p>Ce mémoire technique est établi selon le chapitrage suivant tels que (canevas du mémoire technique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la méthodologie de préparation du chantier (dossier d'exécution, organisation des interventions) ; - Présentation de la méthodologie d'exécution des travaux et de l'organisation des interventions, en prenant en compte les contraintes des sites ; - Compréhension des enjeux de l'opération et des spécificités de leur exécution ; - Présentation de l'organisation de la qualité et des contrôles (Plan d'Assurance Qualité) <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des moyens en personnel prévus pour le chantier (organisation et composition de la ou des équipes, liste du personnel (non nominative)), taille/composition des équipes d'intervention (dont sous-traitants envisagés le cas échéant) ; - Présentation des moyens matériels prévus pour le chantier ; <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du planning prévisionnel avec enchaînement des tâches, phasage envisagé ;

	<p>- Présentation des moyens mis en œuvre pour l'assurer l'hygiène et la sécurité : plan de prévention, formation des cadres et procédure de sensibilisation des équipes, description des mesures déployées pour assurer l'hygiène et la sécurité sur le chantier ;</p> <p>- Présentation des mesures et actions mises en place pour la protection de l'environnement dans le cadre de l'exécution du marché.</p>
Fiches techniques ou documentation technique	Fiches techniques ou documentation technique des matériaux proposés.
Attestation de visite	Attestation de visite complétée et signée remise lors de la visite (si visite effectuée par le candidat) .

En cas de discordance entre l'offre globale du fournisseur et la décomposition de cette offre, l'offre globale prévaut. Les éventuelles erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont rectifiées par l'acheteur et le montant rectifié est pris en compte pour l'analyse des offres.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Saint-Brieuc Armor Agglomération
5 rue de 71ème Régiment d'Infanterie
22000 SAINT-BRIEUC
Contact : Service Commande Publique

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

1. Critères de sélection des candidats :

La vérification des conditions de participation sera effectuée dans les conditions prévues à l'article R2144-1 du Code de la commande publique. Les critères relatifs à la candidature et intervenants pour la sélection sont les **capacités techniques, financières et professionnelles**.

Conformément à l'article R2144-3 du Code de la commande publique, la vérification des capacités peut être effectuée à tout moment de la procédure.

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (40 %)	<p>Prix DPGF :</p> <p>Le prix sera apprécié au vu du montant total résultant la DPGF fournie par le candidat et jugé par application de la formule suivante : Note sur 40 = (POMD/PO) * 40 POMD : prix de l'offre la moins-disante PO : prix de l'offre notée</p> <p>La DPGF jointe au présent marché permet également de fournir un support pour l'analyse des offres, duquel découlera la note obtenue pour chaque candidat. Le candidat dont le montant total de la DPGF est le plus bas, obtient la meilleure note du critère Prix.</p> <p>Un classement commun sera effectué avec les offres de base et la variante facultative.</p>
2. Valeur technique (55 %)	
<ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie et modes opératoires d'exécution des travaux (25 pts) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence de la méthodologie de préparation du chantier. - Pertinence de la méthodologie d'exécution des travaux. - Adéquation de l'organisation des interventions en fonction des contraintes du site. - Compréhension des enjeux de l'opération et des spécificités de leur exécution. - Adéquation de l'organisation de la qualité et des contrôles (Plan d'Assurance Qualité)
<ul style="list-style-type: none"> - Moyens en personnel et en matériel prévus pour le chantier (20 pts) 	<ul style="list-style-type: none"> - Adéquation des moyens en personnel prévus pour le chantier, (Organisation et composition de(s) équipe(s), liste du personnel (non nominative)), taille/composition de la ou des équipes d'intervention, sous-traitants envisagés le cas échéant. - Qualité des moyens en matériel prévus pour le chantier.
<ul style="list-style-type: none"> - Planification des travaux (5 pts) 	<ul style="list-style-type: none"> - Cohérence du planning avec enchaînement des tâches dans le cadre du délai renseigné à l'acte d'engagement.
<ul style="list-style-type: none"> - Hygiène et sécurité (5 pts) 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité des moyens mis en œuvre pour assurer l'hygiène et la sécurité : Plan de prévention, formation des cadres et procédure de sensibilisation des équipes, descriptions des mesures déployées pour assurer l'hygiène et la sécurité sur le chantier.
2. Performance environnementale (5 %)	
	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des actions propres au chantier mises en place pour la protection de l'environnement.

Modalités de calcul de la note PRIX :

**Note = nombre points x (Montant moins disant)
 Montant candidat**

Afin de garantir l'équité entre le système de notation du critère "prix" et du critère "valeur

technique" et les autres critères, la note de l'entreprise la mieux notée sera ramenée à la note maximale prévue pour le critère « valeur technique » et les autres critères. Les notes des autres candidats seront recalculées de manière proportionnelle.

Le barème suivant sera appliqué à la pondération la plus fine :

- Absence : 0 %
- Insuffisant : 20 %
- Passable ou moyen : 40%
- Adéquate ou satisfaisant : 60%
- Bon ou supérieur : 80 %
- Très bon : 100 %

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur ou par un entretien en présentiel (ou en visioconférence). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation ; aussi, les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Avant notification du contrat :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire **qu'à la condition de produire dans un délai imparti de 5 jours calendaires les documents justificatifs* requis par l'acheteur** et exigés par la réglementation :

* Les attestations ont date de valeur à partir de la date de la demande du maître d'ouvrage.

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement signé en format modifiable
Attestation d'assurance	Les attestations d'assurances professionnelles de l'attributaire en cours de validité
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Attestation de versement de congés payés et de chômage intempéries	Le certificat attestant le respect des obligations relatives aux congés payés et au chômage-intempéries.
Pouvoir de signature	Le cas échéant, délégation de signature prouvant la capacité du signataire à engager l'entreprise
Travailleurs étrangers	La liste des travailleurs étrangers employés ou une attestation de non emploi datant de moins de 6 mois
PV Comité social et économique	Procès-verbal de la réunion du comité social et économique pour les sociétés de plus de 50 salariés. Nous attendons un document qui prouve la tenue du CSE avec occultation des informations confidentielles
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Plan de vigilance	En cours de validité, entreprises employant, à la clôture de deux exercices consécutifs, au moins 5 000 salariés en leur sein et dans leurs filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français, ou au moins 10 000 salariés en leur sein et dans leurs filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français ou à l'étranger
RIB	RIB

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches.megalix.bretagne.bzh>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la

date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 RENNES
Téléphone : 02.23.21.28.28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 02.99.63.56.84

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : SBAA ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)